

Matin

Garderie

Matin

Soir

Matin

Soir

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS INSCRIPTION SERVICES PÉRISCOLAIRES 2024 / 2025

# **ENFANT**

NOM:			PF	PRENOM:					
				à					
Ecole:			C	lasse à la re	ntrée :		•••••		
		RESPON	NSABLES	LÉGAU	X DE L'EI	NFANT			
RESPONSABI	.E 1 🗆	Père	<b>□</b> Mère	☐ Autre (pr	réciser) :				
NOM: Adresse:									
Code Postal									
<b>雷</b> :									
⊠:			@						
RESPONSABI	.E 2	Père	<b>□</b> Mère	☐ Autre (pi	réciser) :				
NOM:									
Adresse: Code Postal									
⊠:									
<b>RÉGIME SOCIAL Allocataire</b> : □ CAF □ MSA Quotient Familial (QF):(fournir attestation)  En cas de changement du QF, merci d'en informer immédiatement le secrétariat de mairie.									
PERSONNES A	<b>AUTORISÉES</b>	À VENIR CH	HERCHER L'I	ENFANT					
NOM:			Pr	énom :					
NOM :         Prénom :           □ :         Lien de parenté :									
NOM: Prénom:									
Tienom  Lien de parenté :									
			INS	CRIPTIC	N				
Je souhaite i	nscrire mor	n enfant :	🗖 à la gard	derie 🗅	à la cantine	Э			
Cochez les c	ases corre	spondantes	:						
		ndi		ardi	Je		Vend		
Cantine	Régulier	Occasionnel	Régulier	Occasionnel	Régulier	Occasionnel	Régulier	Occasionnel	

Matin

Soir

Matin

Soir

Soir

Matin

Matin

Soir

Matin

Soir

Soir



# FICHE SANITAIRE SERVICES PÉRISCOLAIRES 2024 / 2025

# **FICHE SANITAIRE**

RENSEIGNEMENTS CONCERNAL NOM:		om :	
L'enfant a-t-il des allergies :			
Conduite à tenir en cas d'alle	rgie :		
RECOMMANDATIONS UTILES Merci de bien vouloir indiquer de nous transmettre (s'il porte	toutes les informati des lunettes, prothe	ions concernant votre enfo èses auditives, dentaires, et	ınt et que vous jugez utile tc)
MÉDECIN TRAITANT NOM: Adresse: Code Postal:	<b>~</b> :		
PLAN D'ACCUEIL INDIVIDUALIS Existe-t-il un PAI ? ☐ Oui Si oui, merci de prendre conto	☐ Non	oour la mise en œuvre de c	elui-ci.
PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS NOM :	Prénd		
AUTORISATION PARENTALE  Je soussigné(e) M	unal à prendre tou n décidée par un m enfant sera conduit	colarisé à l'école utes les mesures nécessair édecin. de préférence dans l'étak	es en cas d'urgence e blissement hospitalier
Fait à Glomel, le		Signature	



# FONCTIONNEMENT ET RÈGLEMENT CANTINE 2024 / 2025

L'admission à la cantine ne constitue pas une obligation pour la commune, mais un service rendu aux familles. Le présent règlement régit le fonctionnement de la cantine qui est placée sous la responsabilité de la Commune de Glomel.

## **FONCTIONNEMENT**

Mis en place par la commune, le service de restauration s'adresse aux enfants inscrits aux écoles de Glomel. Sa mission est de s'assurer que les enfants accueillis reçoivent des repas équilibrés et élaborés sur place dans un lieu sécurisé et dans une atmosphère conviviale. Les enfants sont pris en charge par le personnel communal les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 13h20 hors vacances scolaires.

En cas d'absence de l'enfant pour cause de maladie ou pour toute autre raison, veuillez informer la mairie avant 9h30 afin d'annuler le repas du midi. À défaut, celui-ci sera facturé.

Si votre enfant doit déjeuner à la cantine de manière imprévue, merci d'en informer la mairie avant 9h30. À défaut, la commune se réserve le droit de ne pas accueillir l'enfant.

Pour les enfants scolarisés en classes de maternelle, merci de fournir une serviette en tissu avec les nom et prénom de l'enfant.

## **INSCRIPTION**

Pour pouvoir bénéficier du service de restauration, vous devez remplir un dossier d'inscription à chaque rentrée scolaire. Il devra être dûment complété, signé, accompagné des pièces justificatives et retourné en mairie. Il est nécessaire de remplir un dossier par enfant. Tout changement sur la fréquentation (régulière, occasionnelle) doit être signalé en mairie au moins 15 jours à l'avance.

### **DISCIPLINE ET EXCLUSION**

Le personnel municipal a le droit et le devoir de rappeler à l'ordre toute attitude dérangeante et de signaler tout manquement caractérisé aux règles élémentaires de discipline. En outre, le non-respect des principes énoncés dans la « charte du savoir-vivre » pourra entraîner des avertissements (envoyés par courrier aux parents) et si besoin des exclusions.

### **FACTURATION MENSUELLE**

Tranche	Quotient familial	Tarif du repas
1	≤ 600	0.90 €
2	De 601 à 1000	1.00 €
3	De 1001 à 1200	2.75 €
4	≥1201	3.25 €

Le règlement de la facture est à adresser au Trésor Public via le portail sécurisé « payfip.gouv.fr ».

IECES /	

☐ Fiche de renseignements et fiche sanitaire	e de l'enfant,
☐ Charte du savoir-vivre signée des deux pa	arties,
☐ Attestation d'assurance extrascolaire com	nprenant le risque « Individuelle-accident »,
Attestation de quotient familial délivré par	r la CAF ou MSA
- · ·	mère, père, responsable légal (rayer la mention inutile) , déclare avoir pris connaissance du règlement.
Fait à Glomel, le	Signature



# CHARTE DU SAVOIR-VIVRE CANTINE 2024 / 2025

## **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT**

NOM:	Prenom :
Pour une meilleure pa quelques consignes fa	articipation de tous les enfants à l'ambiance générale de la cantine, voici ciles à appliquer.
	<ul> <li>Avant le repas</li> <li>- je vais aux toilettes,</li> <li>- je me lave les mains,</li> <li>- je fais la queue dans le couloir du self dans le calme et sans bousculade.</li> </ul>
	Pendant le repas  - je me tiens bien à table,  - je goûte à tout,  - je ne joue pas avec la nourriture,  - je ne crie pas,  - je ne me lève pas sans autorisation,
	<ul> <li>- je respecte le personnel de service et mes camarades,</li> <li>- je quitte la table en silence avec mon plateau, puis je le dépose sur le chariot après avoir obtenu autorisation du personnel,</li> <li>- je retourne à ma place jusqu'à l'heure de la récréation.</li> </ul>
	<ul> <li>□ Pendant la récréation</li> <li>- je joue sans brutalité,</li> <li>- je respecte les consignes de sécurité données par le personnel,</li> <li>- je ramasse mes affaires et me mets en rang quand on me le demande.</li> </ul>
	<ul> <li>Sur le trajet</li> <li>- je respecte le personnel de service et mes camarades,</li> <li>- j'agis avec chacun comme j'aimerais qu'on le fasse avec moi.</li> </ul>

De l'enfant

Fait à Glomel, le .....

Signatures

Du responsable légal



# FONCTIONNEMENT ET RÈGLEMENT GARDERIE 2024 / 2025

L'admission à la garderie ne constitue pas une obligation pour la commune, mais un service rendu aux familles. Le présent règlement régit le fonctionnement de la garderie qui est placée sous la responsabilité de la Commune de Glomel.

## **HORAIRES**

Le matin de 7h30 à 8h50 et le soir de 16h30 à 18h30.

Merci de respecter scrupuleusement ces horaires. En cas de retard, merci de prévenir dès que possible une des animatrices au 07.43.03.02.31. Toute demi-heure entamée sera facturée.

### **FONCTIONNEMENT**

Les enfants des 2 écoles sont accueillis à l'école Bod Lann pour la garderie du matin et du soir.

- Pour l'école Saint Yves, les animatrices de la garderie prennent en charge les enfants à 8h45 le matin pour les conduire à l'école, et les récupèrent à l'école à 16h30 pour les accompagner en garderie.
- Pour les deux écoles, un goûter est proposé aux enfants, puis des jeux de société, jeux collectifs, ou devoirs s'ils le souhaitent. Les enfants qui ne quittent pas l'école à 16h35 seront admis en garderie.
- Tous les vêtements (vestes, casquettes, etc.) devront porter les nom et prénom de l'enfant.

### **INSCRIPTION**

Pour pouvoir bénéficier du service garderie, vous devez remplir un dossier d'inscription (même pour les occasionnels) à chaque rentrée scolaire. Il devra être dûment complété, signé, accompagné des pièces justificatives et retourné en mairie. Il est nécessaire de remplir un dossier par enfant.

## **DISCIPLINE ET EXCLUSION**

Le personnel municipal a le droit et le devoir de rappeler à l'ordre tout comportement irrespectueux, agressif, injurieux envers les autres enfants ou les adultes, ainsi que des agissements perturbant la vie du groupe. Le non-respect des règles pourra entraı̂ner des avertissements (envoyés par courrier aux parents) et si besoin des exclusions.

#### **FACTURATION MENSUELLE**

Les tarifs de la garderie sont facturés à la demi-heure, avec un supplément pour le goûter, et sont déterminés chaque année par une délibération du Conseil Municipal. Le règlement de la facture est à adresser au Trésor Public via le portail sécurisé « payfip.gouv.fr ».

PIECES À FOURNIR	
☐ Fiche de renseignements et fiche sanitaire de l'enfant,	
☐ En cas de séparation des parents, un écrit officiel désign parentale conjointe, chacun des deux parents pourra se v	·
<ul> <li>Attestation d'assurance extrascolaire couvrant les activi « Individuelle-accident ».</li> </ul>	tés de l'enfant et comprenant le risque
Je soussigné(e) Mmère, père, 1 de l'enfant, déc	
Fait à Glomel, le	Signature



# **ANNÉE SCOLAIRE 2024 / 2025**

# PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les inscriptions des enfants pour les services de restauration et/ou de garderie de la commune de Glomel, ainsi qu'à gérer les factures afférentes. Les données enregistrées sont conservées le temps de la scolarité de l'enfant. Elles sont réservées à l'usage de la commune et des partenaires institutionnels (Trésor Public).

Conformément au RGPD, vous disposez des droits d'accès, d'effacement, de rectification, de limitation et d'opposition au traitement de vos données. Pour les données concernées, vous pouvez également retirer votre consentement à tout moment.

Vous pouvez exercer ces droits par courrier auprès de Monsieur le Maire - Mairie de Glomel - Service Enfance et Jeunesse - 2 rue de Rostrenen - 22110 Glomel ou par courriel à accueil.communeglomel@wanadoo.fr ou auprès du délégué à la protection des données : cil@cdg22.fr. A défaut, vous pouvez porter une réclamation auprès de la CNIL.

Je soussigné(e) M		, demeurant :					
<ul> <li>□ Reconnaît avoir été informé que les donn utilisées que pour mener à bien mes demande</li> <li>□ Accepte que les données personnelle réglementation, dans ce cadre.</li> </ul>	es.						
Fait à Glomel, le	Signature						
	ΓÀ L'IMA						
Je soussigné(e) Mde l'enfant					ıyer la ment	ion inutil	e)
☐ J'autorise la prise de photos de mon enfant☐ J'autorise la diffusion de celles-ci sur :		·					
☐ le bulletin municipal ☐ le site intern	et de la con	nmune	☐ les re	ésea	ux sociaux		
Fait à Glomel, le	Signature						